

## *Un message de votre comité de soins de santé – Janvier 2018*

Ce fut une année bien remplie pour notre comité de gestion des soins de santé des retraités du CN. Nous avons amendé ou mis à jour diverses dispositions dans la conception du régime et effectué deux changements importants à celle-ci. Notre comité a travaillé de concert avec la Croix Bleue Médavie (CBM) pour gérer la façon dont notre régime administre et rembourse les NOUVEAUX médicaments souvent très dispendieux qui deviennent disponibles sur le marché. De nouveaux médicaments sont fréquemment mis sur le marché canadien et une équipe d'experts en la matière de la CBM évalue ces nouveaux traitements par médication par rapport à ceux d'une efficacité similaire qui sont déjà disponibles, puis ils émettent des recommandations sur ce qui devrait être couvert. Tous les régimes de médicaments provinciaux et un nombre croissant de régimes de soins de santé font aussi cet exercice.

Notre régime peut restreindre la couverture de certaines de ces nouvelles thérapies par médication. Si un protocole de traitement déjà disponible est efficace pour traiter la maladie, personne ne se retrouvera sans options de traitement. Les membres prenant déjà l'un des médicaments qui sera restreint plus tard bénéficieront d'une clause grand-père, mais les nouvelles ordonnances seront restreintes. Si votre médecin ou votre spécialiste vous avise qu'il recommande un médicament qui est NOUVEAU ou vient d'être lancé sur le marché, vous devez penser à deux choses. Premièrement, appelez la CBM (au numéro de téléphone au dos de votre carte CBM Croix Bleue) et soumettez-lui le nom du médicament ou DIN pour déterminer s'il est couvert. S'il ne l'est pas, demandez à votre médecin ou au pharmacien un traitement alternatif disponible. Deuxièmement, utilisez TOUJOURS votre carte CBM lorsque vous vous procurez des médicaments sur ordonnance. De cette façon, vous saurez immédiatement s'ils sont couverts. Alors que moins de 1% de nos membres seront touchés, les économies réalisées pour notre régime seront positives et nous aideront à minimiser les frais pour nos membres.

Le deuxième changement à la conception du régime vise le retrait de la couverture contentieuse Hors-pays (moins de 5 jours). La grande majorité de nos membres ont utilisé rarement, voire jamais, cette provision. Bon nombre de ceux qui l'ont fait n'ont probablement pas réalisé que la couverture fournie les rendait potentiellement responsables de frais personnels importants s'ils avaient dû effectuer une demande de remboursement à cause d'un accident ou d'une urgence médicale pendant leur séjour à l'étranger (particulièrement aux États-Unis). Nous avons vu des gens qui ont été obligés de débours des dizaines de milliers de dollars de leur poche pour rembourser leurs frais médicaux aux États-Unis. À leur retour, ces personnes ont découvert que leur couverture sous notre régime ne représentait qu'une infime portion de leurs frais et qu'elles étaient responsables du reste. De plus, notre régime exigeait que le membre paie sur-le-champ TOUS les frais médicaux liés aux médecins, hôpitaux, etc. Dans plusieurs cas, le membre n'avait pas les fonds importants nécessaires, ce qui le laissait en pleine crise financière. Il aurait fallu imposer une prime importante à tous les membres pour améliorer la

couverture, sans égard au fait que seul un petit pourcentage d'entre eux l'utilisait. Nous avons donc pris la décision de retirer cette disposition. Nous avons toujours encouragé les gens qui voyagent à l'extérieur du Canada, même pour des séjours d'une seule journée aux États-Unis, à se procurer une couverture médicale supplémentaire. Vous pouvez en obtenir une auprès d'un club automobile local, d'une banque ou de compagnies d'assurance. Certaines entreprises de cartes de crédit offrent même cette couverture supplémentaire lorsque vous avez une carte de crédit haut de gamme.

Grâce à certains de ces changements et à d'autres initiatives de gestion des coûts, il n'y a eu en général AUCUNE augmentation des taux de prime au Canada cette année. Toutefois, des provinces comme l'Alberta et la Saskatchewan ont connu des augmentations globales, puisque des demandes de règlement plus élevées que la normale y ont été notées en 2017.

En 2018, nous mettrons l'accent sur les dispositions de l'assurance-santé complémentaire du régime incluant beaucoup de ces demandes de règlement NON liées aux médicaments que vous avez de temps en temps. Bon nombre de ces dispositions n'ont pas changé depuis plusieurs années et nous les passerons donc en revue pour déterminer s'il faut les modifier.

Un autre problème auquel l'Association des retraités du CN fait face est la perte prévue de retraités au cours des prochaines années qui est supérieure à la normale. Pourquoi? Le CN a embauché moins de nouveaux employés au cours des années 80 et 90 et ceux engagés plus vieux travaillent jusqu'à leur soixantaine avancée. Cela pourrait avoir un impact négatif sur le régime de soins de santé des retraités du CN. Lorsque l'âge moyen des retraités augmente, il en résulte généralement des coûts plus élevés pour le régime. Dans les provinces de l'Atlantique, c'est d'autant plus inquiétant, car il y aura de moins en moins de nouveaux retraités. Nous effectuerons des prévisions sur l'impact potentiel pour nous aider dans nos initiatives de planification.

Nous avons bon espoir que nos efforts pour gérer les coûts dans les limites de notre régime nous permettront de maintenir les augmentations de prime à un pourcentage raisonnable.

Veillez consulter le **site Web de l'ARCN national** sous **Soins de santé** de temps à autre pour voir des articles et des liens concernant la gestion des problèmes de santé et même des conseils pour diminuer les coûts.

--<http://www.cnpensioners.org/Home.cfm?language=fr>

J'inclus les noms et les coordonnées des membres du comité pour 2018. N'hésitez pas à les contacter si avez des questions ou des commentaires à propos du régime et de ses dispositions.

Blake Olson – Président

	<u>Représentant</u>	<u>Suppléant</u>
Région Atlantique	Earl Garland (506) 384-4825 65 Whitfield Trites Rd. Moncton, NB, E1G 3G9 garland.earl@gmail.com	Royce Girvan (506) 830-1951 50 McAuley Dr. # 6 Moncton, NB, E1G 3G9 roycegirvan@gmail.com
Région Québec	Arthur St. Hilaire (819) 820-2848 2605 rue Vaudreuil Sherbrooke, QC, J1J 2M6 a.n.sthilaire@gmail.com	Philippe Wojtowiez. (418) 407-0580 2330 de la Grande Ourse Québec, QC, G3E 0B6 pwojtowiez@videotron.ca
Région Ontario	Roger McDevitt (705) 632-1012 1222 County Road 8 RR 5 Campbellford, ON K0L1L0 rogermcdevitt@gmail.com	Ron Hewson (519) 671-3321 49310 John Wise Line Alymer, ON, N5H 2R4 hewson@eastlink.ca
Région Prairies	Linda Schram (204) 255-5636 29 Sonora Cr. Winnipeg, MB, R2N1B2 klschram@mts.net	Albert Delbaere (204) 256-8419 17 Halparin Dr. Winnipeg, MB, R3X 1Z9 albert1@mymts.net
Région Montagnes rocheuses	Blake Olson (président) (604) 744-5599 36-3800 Golf Course Dr. Abbotsford, BC, V3G0A7 blanche556@msn.com	Michael Petrescu (250) 561-1685 2765 Upland St. Prince George, BC, V2L 2W4 mapetrescu0@gmail.com
Rep. Conseil national	Yves Bourdon (450) 655-8338 1014 Léon-Ringuet Boucherville, QC, J4B 8E9 yvesgbourdon@aol.com	